



Philippe Latombe comparé à Margaret Thatcher : « Oui, et je l'assume » !

Alors que les cheminot-es aborderont une 6ème période de grève les 28 et 29 avril, l'intersyndicale vendéenne a été reçue par M. Philippe Latombe, député LREM de la 1ère circonscription de Vendée.

Cette rencontre, demandée unitairement par les organisations syndicales CGT, SUD Rail, CFDT, UNSA, avait pour but d'échanger sur la suppression des guichets en gare de Challans, la réforme conduite par le gouvernement et le service public ferroviaire.

Incroyable, le député Latombe, dont les convictions sont tournées vers la mise en concurrence de tous les secteurs de l'économie et en particulier sur le ferroviaire, assume une politique thatchérienne. Son discours témoigne cependant d'une absence totale d'arguments factuels et étayés sur les raisons de mise en concurrence dans le transport ferroviaire de voyageurs.

Etonnant également, le discours, de cet ancien délégué syndical CFE-CGC, est en total contradiction avec la position de son organisation syndicale, qui s'est exprimée contre le projet de réforme ferroviaire du gouvernement.

A aucun moment, Il n'a utilisé les termes de « Service public », « amélioration de l'offre ferroviaire », encore moins « d'aménagement du territoire ». Il a été plus prompt à utiliser l'expression « c'est un choix politique » que de fournir les véritables raisons de donner le ferroviaire aux appétits libéraux. Seules les organisations syndicales ont porté l'idée d'amélioration du service public ferroviaire rendu à la population, au travers des 8 points de leur plateforme revendicative unitaire.

M. Latombe a du mal à reconnaître que la dette de la SNCF (56 milliards €) est de la responsabilité de l'Etat. « Il n'est pas question que l'Etat en reprenne la totalité » nous a-t-il dit. Pourtant, c'est bien l'Etat qui a missionné la SNCF sans y adjoindre les financements. Aujourd'hui, le gouvernement demande aux usagers, aux cheminots et aux Régions d'assumer le remboursement de cette dette. Pourquoi ? Parce que « c'est un choix politique ». A l'inverse, depuis leur privatisation ou l'ouverture de leur capital à un cadre concurrentiel, le cumul des montants versés aux actionnaires privés par Orange, EDF GDF et les autoroutes s'élève à 72 milliards d'euros en 15 ans. Autrement dit, M. Latombe est autant un adepte de la socialisation des pertes, que de la privatisation des profits. Et cela, « c'est un choix politique ».

Les transports sur rail répondent aux enjeux écologiques. La mise en concurrence s'oppose aux exigences du Grenelle de l'environnement. Un service public de transport ferroviaire géré par une seule et unique entreprise publique permet d'atteindre les objectifs environnementaux. Alors pourquoi continuer sur la voie de cette concurrence ? M. le député nous a répondu que « c'est un choix politique ».

Concernant la fermeture des guichets en gare de Challans, M. Latombe a paru surpris de cette annonce qui n'a selon lui pas fait l'objet de concertation ou d'information préalable. Nous lui avons rappelé que les fermetures de guichets sont inscrites dans la convention TER et que la direction SNCF mène son activité ferroviaire sur des notions de rentabilité tout comme la politique de la majorité actuelle.

Les échanges avec M. Latombe confirment les constatations des organisations syndicales représentatives à l'échelle nationale, à savoir l'absence de volonté de la majorité parlementaire de négocier une réforme en dehors du postulat érigeant l'ouverture à la concurrence comme nécessaire et inéluctable.

Les cheminots sont donc appelés à maintenir leur mobilisation par la grève les 28 et 29 avril et les 03 et 04 mai prochain.

La Roche sur Yon, le 27 avril 2018



SECTEUR FEDERAL CGT CHEMINOTS PAYS DE LA LOIRE

27 boulevard de Stalingrad - 440141 Nantes Cedex

☎ 02 40 29 32 85 ou 02 40 29 14 16

☎ SNCF 37 19 42

✉ secteur@cgt-cheminots-paysdelaloire.fr

🌐 <http://cgt-cheminots-paysdelaloire.fr/>

📱 Secteur Cgt Cheminots Pdl

📧 @CgtPdl



Contact presse :

Jean François Sochard

06 48 97 45 59